

Avenir du parc éolien de Salles de Villefagnan



Bulletin d'information n°2 - Mai 2024

Madame, Monsieur,

Après un peu plus d'un an d'études, l'avenir du parc éolien des Combosins commence à se dessiner. Ce second bulletin d'information a pour objectif de vous présenter le déroulement des différentes études de faisabilité menées depuis décembre 2022, les premiers résultats de celles-ci ainsi que les enjeux autour de la reconception du parc existant.

Léa Courtois,
Responsable de projets éoliens

Des questions sur le projet ?

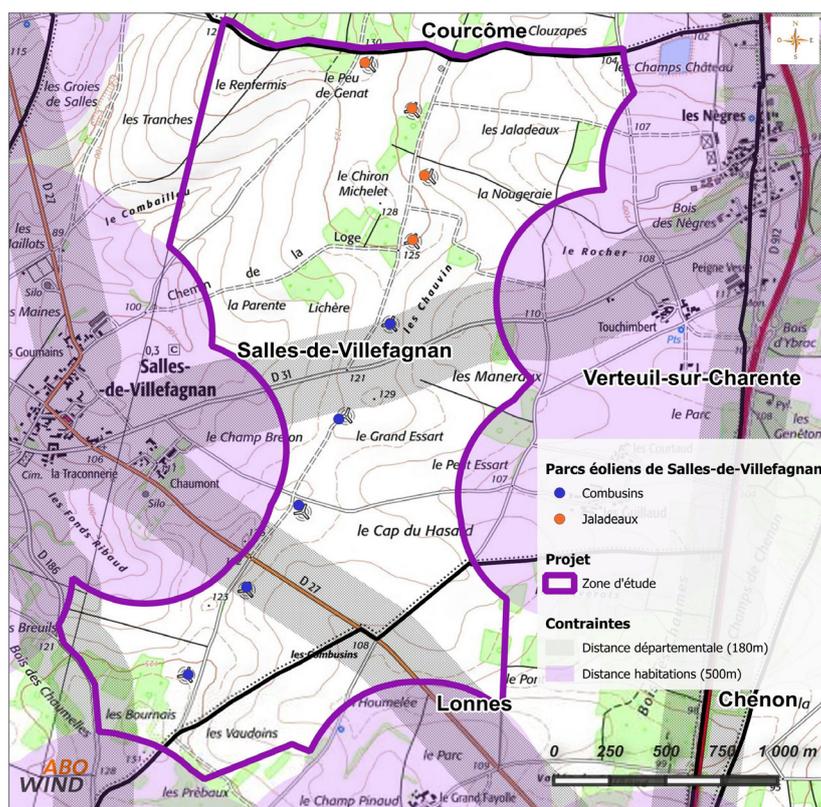
Une permanence publique d'information sera organisée à l'automne 2024.



Dans l'attente, la responsable du projet se tient à votre disposition pour répondre à vos interrogations, recueillir vos éventuelles remarques et vous apporter des précisions sur l'avancement du projet lors de **rendez-vous individuels**.

Vous pouvez prendre contact par mail ou téléphone afin de convenir de la date et heure qui vous conviennent. Ses coordonnées se trouvent au dos de ce bulletin.

L'étude de l'avenir du parc éolien des Combosins



Les évolutions technologiques et réglementaires des dernières années permettront de proposer une nouvelle implantation plus performante d'un point de vue énergétique et de moindre impact sur l'environnement naturel, paysager et humain. Pour cela, une nouvelle zone d'implantation potentielle a été dessinée.

Aujourd'hui, l'emplacement, le nombre ou encore le gabarit des éoliennes ne sont pas encore connus. À la suite de l'analyse des résultats des différentes études et la prise en compte des enjeux et sensibilités identifiés sur le territoire, le scénario d'implantation le plus adapté sera déterminé.

L'avenir du parc de Salles de Villefagnan est étudié par deux sociétés : ABO Wind pour le parc des Combosins (les éoliennes en bleu sur la carte) et QEnergy pour le parc des Jaladeaux (les éoliennes en rouge sur la carte). Nous dialoguons avec nos confrères afin de proposer des projets cohérents l'un avec l'autre.

Calendrier

2022

- Début des échanges avec les acteurs du territoire et lancement du projet
- Rencontre des propriétaires et exploitants et signature des accords fonciers

2023

- Présentation du projet devant le conseil municipal de Salles-de-Villefagnan
- Distribution du 1^{er} bulletin d'information et mise en ligne d'une page internet dédiée au projet
- Installation du mât de mesures et lancements des études environnementales, paysagère et acoustique

2024

- Réception des premiers résultats des états initiaux
- Distribution du 2^{ème} bulletin d'information

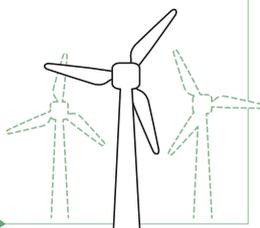
Les étapes à venir :

2024

- Définition de la variante d'implantation et du gabarit d'éolienne
- Distribution d'un 3^{ème} bulletin d'information
- Tenue d'une permanence publique d'information
- Dépôt de la demande d'autorisation environnementale en préfecture

2025-2027

- Instruction de la demande d'autorisation environnementale
- Distribution du 4^{ème} bulletin d'information
- Enquête publique
- Décision préfectorale



Les études nécessaires pour le projet

En tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) depuis 2011, un projet éolien est soumis à autorisation environnementale pour pouvoir être construit. Le dossier de demande d'autorisation comprend une étude d'impact qui constitue l'élément le plus important. Elle prend en compte l'analyse du territoire dans sa globalité, c'est-à-dire le sol, l'eau, le climat, les habitats et lieux de vie, l'ambiance sonore, la biodiversité, les paysages, le patrimoine historique et culturel, etc.



Ces différentes études sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leurs domaines d'intervention. Elles se déroulent en trois temps :

1. **État initial** : partie descriptive de l'état du site et ses alentours avant le projet, on y parle alors d'enjeux et de sensibilités.
2. **Analyse des variantes d'implantation** : partie consistant à analyser différentes variantes d'implantation en considérant tous les enjeux et sensibilités présentés dans l'état initial. Les variantes définies sont des ordres de grandeurs afin de déterminer l'implantation de meilleur compromis pouvant être mise en place sur le site. Une fois la meilleure variante sélectionnée, un travail d'optimisation est alors mené afin d'aboutir à l'implantation finale au mètre près.
3. **Évaluation des impacts** : analyse des impacts bruts une fois les aménagements du parc éolien définis. Les impacts sont dits bruts car les mesures qui seront prévues ne sont pas prises en compte à ce stade.
4. **Proposition des mesures** : partie présentant les mesures de la démarche Eviter, Réduire, Compenser qui permettra par la suite de statuer sur les impacts nets du projet.

L'étude d'impact explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères font évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation. L'objectif est de définir le meilleur projet pour le territoire.

Concernant l'avenir du parc éolien des Combusins, les états initiaux des études environnementales, acoustique et paysagère ont été réceptionnés. Leur analyse permettra d'élaborer et de comparer plusieurs scénarii d'implantation et de déterminer les mesures d'évitement, de réduction, et si nécessaire de compensation.

Les premiers résultats des études de faisabilité

L'étude acoustique

Une campagne de mesures acoustiques a été menée aux abords de la zone d'étude. Des mesures ont été réalisées à l'aide de 10 sonomètres (micros), installés au niveau des habitations des bourgs les plus proches. Ils ont mesuré pendant trois semaines le niveau de bruit actuel. Ces mesures ont permis de caractériser l'environnement sonore autour du projet dans les conditions de vent habituelles du site, en fonction de la météo et de l'heure.



Photo de sonomètre (© Gantha) →

Dans un second temps, à l'aide d'un logiciel de modélisation, le bureau d'étude acoustique a soustrait le bruit actuel du parc des Combusins, afin de connaître le bruit ambiant sans l'apport du parc.

Ensuite, le bureau d'étude calculera le niveau de bruit généré par les éoliennes du projet et ainsi vérifiera, en amont, le respect de la réglementation acoustique française (arrêté du 26 août 2011 modifié). Si un risque de non-conformité apparaissait, le projet serait adapté de façon à réduire le bruit émis par les éoliennes (bridage acoustique).

Une seconde campagne de mesures acoustiques sera réalisée une fois le parc éolien construit et en fonctionnement. Elle permettra de contrôler que le parc est bien en conformité avec la réglementation.

L'étude du paysage et du patrimoine



↑ Château de Verteuil-sur-Charente

Église de Notre-Dame à Courcôme ↘



L'étude paysagère contribue à donner forme au projet selon les caractéristiques et les sensibilités et enjeux du territoire. L'analyse de ces derniers permet d'aboutir à une implantation permettant le plus possible de maintenir une cohérence et une lisibilité du paysage, tout en tenant compte des autres contraintes du projet (milieu naturel, habitat, milieu sonore, etc.). L'analyse des impacts permettra dans un second temps de comprendre les effets du futur parc éolien dans son contexte.

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) s'inscrit dans un paysage de plaines et de vallées. Le paysage éolien est relativement coutumier sur ce territoire. A l'échelle de l'aire d'étude immédiate, les hameaux en périphérie directe de la zone d'étude feront l'objet d'une attention particulière du fait de leur proximité de la ZIP, bien qu'il existe quelques filtres visuels liés aux boisements.

Des éléments patrimoniaux et touristiques ont été recensés dans l'aire d'étude rapprochée et éloignée, mais aucun ne se trouve au sein de l'aire d'étude immédiate. Nous pouvons par exemple citer le château de Verteuil-sur-Charente ou l'église de Notre-Dame à Courcôme. Chacun de ces éléments a été étudié afin de déterminer son enjeu et sa sensibilité vis-à-vis du projet.

Des points de vue ont été sélectionnés en fonction de ces sensibilités et enjeux, afin de réaliser des photomontages pour visualiser le projet et comparer les différents scénarios d'implantation. Ils permettront également d'étudier les perceptions du projet depuis les principaux lieux de vie et les sites patrimoniaux et touristiques.

Les études environnementales

Au terme d'une année d'étude de la faune et de la flore, les sensibilités et enjeux des différentes composantes du milieu environnemental de la zone d'étude sont désormais identifiés.

Répartition des enjeux liés aux oiseaux et chauves-souris :

En ce qui concerne l'avifaune et les chauves-souris, les conclusions sont semblables. Il sera important de s'éloigner des secteurs boisés et des haies qui sont des habitats privilégiés pour la chasse et la reproduction d'un certain nombre d'espèces.

La plupart des parcelles ouvertes représentent quant à elles de faibles enjeux pour les espèces volantes, hormis pour les espèces dites de plaines pouvant y trouver refuge ou alimentation.

Pour ces espèces, outre les mesures d'évitement, de nombreuses mesures de réduction peuvent être mises en place : bridages des éoliennes, système de détection des rapaces, mesures d'arrêt pendant les travaux de fauches, etc... Le choix des mesures finales sera réalisé après détermination de l'implantation finale et évaluation des impacts potentiels de celle-ci sur ces espèces.



↑ Barbastelle d'Europe (© C. Ferreira)



↑ Oreillard gris (© C. Ferreira)



↑ Grue cendrée (© T. Marchal)



↑ Milan noir (© T. Marchal)

Répartition des enjeux liés aux habitats naturels et à la flore :

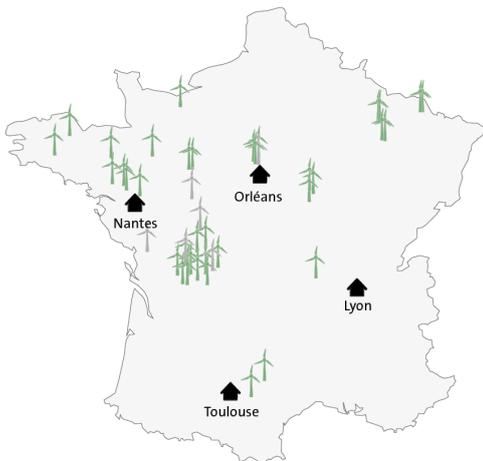
D'un point de vue des habitats naturels et de la flore, le site est majoritairement composé de cultures ainsi que d'espaces boisés.

Concernant la faune terrestre, les enjeux se concentrent au niveau des habitats fermés, tels que les milieux boisés et les haies bocagères. Il conviendra donc de préserver ce maillage boisé, source d'habitats et d'alimentation pour diverses espèces.



Parc éolien de Salles de Villefagnan

ABO Wind en France



Avec son équipe de 180 personnes, ABO Wind développe des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français depuis 2002.

 **38** parcs raccordés
193 éoliennes
401 MW

 **6** parcs en construction ou prêts à construire
64 MW

Historiquement, notre entreprise est pionnière dans le développement de l'énergie éolienne, puis nos expertises et nos connaissances se sont développées. Aujourd'hui, et après 20 ans d'activité dans le secteur énergétique français, nous travaillons également sur des projets photovoltaïques, de stockage et d'hydrogène.

C'est cette approche désormais globale du marché des énergies renouvelables que nous souhaitons mettre en avant en devenant ABO Energy à partir du 15 mai prochain.

Scannez-moi pour en savoir plus



ABO Wind
devient  ABO
ENERGY

Contacts

Responsable du projet

Léa Courtois

Tél. : 06 48 84 75 77

lea.courtois@abo-wind.fr

Responsable de la communication du projet

Edith Recourt

Tél. : 05 34 31 49 17

edith.recourt@abo-wind.fr

 ABO Wind

 www.abo-wind.com/fr

- > Zone d'information
- > Nos projets
- > Nouvelle-Aquitaine
- > Nos projets en Charente
- > Avenir du parc éolien de Salles-de-Villefagnan

ABO WIND